

RECU 2 MAI 2008

*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

Madame Anne-Marie BECKER
Secrétaire Générale de la Fédération Française
des Artisans Coopérateurs du Bâtiment
13 rue Vaudétard
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Paris, le 29 AVR. 2008

Madame la Secrétaire Générale,

Vous avez convié le Président de la République à l'Assemblée Générale de votre Fédération, qui se tiendra le 20 juin prochain à Paris.

Monsieur Nicolas SARKOZY m'a confié le soin de vous remercier de votre aimable invitation à laquelle il ne peut malheureusement pas réserver une suite favorable en raison des contraintes de son agenda, à cette date.

Toutefois, pour marquer tout l'intérêt qu'il porte à votre corporation, le Chef de l'Etat a tenu à adresser un message à tous les participants à cette rencontre, dont vous trouverez le texte sous ce pli, qu'il vous demande de bien vouloir lire en son nom lors de la séance d'ouverture de cette journée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'expression de mes hommages.

Cédric GOUBET

*Référence à rappeler
SCP/E & A/A113961*

MESSAGE DE MONSIEUR NICOLAS SARKOZY
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Je regrette vivement de ne pouvoir répondre à votre invitation de participer à votre Assemblée générale à laquelle j'ai été très sensible.

L'énergie et la persévérance que votre fédération met au service du système coopératif méritent particulièrement d'être saluées.

La coopération artisanale constitue un outil de tout premier plan pour permettre aux entreprises artisanales de relever les défis auxquelles elles sont confrontées.

Elle s'inscrit dans l'histoire récente. Si la loi du 10 septembre 1947 a donné aux coopératives un cadre juridique, elle traduit en termes juridiques une réalité économique et sociale qui existe depuis la fin du XIX^{ème} siècle.

Aujourd'hui, ce texte reste la référence pour toutes les coopératives.

Qu'il s'agisse de coopératives d'achat, de commercialisation ou de service, ces structures solidaires sont devenues des outils irremplaçables pour la modernisation et le développement économique des petites entreprises.

Les artisans du bâtiment qui rejoignent le système coopératif s'engagent dans une communauté d'intérêts et dans des synergies d'actions, chaque associé est co-responsable de l'activité et de la gestion de la coopérative. L'intérêt individuel et l'intérêt collectif permettent un équilibre entre le désir d'indépendance et d'autonomie des artisans et l'acceptation d'un pouvoir central de coordination et l'implication dans un fonctionnement participatif.

Grâce aux avantages fiscaux liés au statut de coopérative mais aussi aux règles structurantes de fonctionnement, les artisans-actionnaires de leur coopérative s'impliquent dans un modèle économique fondé sur un principe d'égalité des droits qui s'exprime sur la formule « un homme=une voix ». Le groupement permet ainsi de dégager du temps et de ne pas rester isolé pour préparer l'avenir.

La coopération est aussi - et c'est probablement l'élément majeur de cette démarche - une nécessaire mise en commun des bonnes pratiques, gage d'un acte responsable du chef d'entreprise. Cette communauté d'intérêts nécessite du professionnalisme en matière de gestion, d'organisation, de qualité et permet de préparer l'avenir.

Dans le secteur du Bâtiment on assiste à une progression spectaculaire des coopératives artisanales pour conserver des marchés ou accéder à de nouveaux marchés qui ne pourraient être traités seul comme par exemple l'accès aux marchés publics ou la construction de maisons individuelles. Les coopératives du bâtiment regroupent les artisans locaux, elles maintiennent un ancrage territorial, elles s'inscrivent dans une démarche de progrès et de qualité et donc de développement durable.

La Fédération Française des Artisans Coopérateurs du Bâtiment (FFACB), créée il y a 20 ans, regroupe maintenant 130 coopératives artisanales représentant 2 800 entreprises artisanales et employant 6 500 salariés. L'activité principale de vos adhérents en coopérative se situe dans le cadre de la construction de maisons individuelles. Mais à cette compétence s'ajoutent les possibilités de faire de la rénovation,

d'accéder aux marchés publics et surtout par ce biais, d'accéder directement à des marchés en évitant la situation de sous- traitance.

Votre Fédération soutient les créations de coopératives pour les maisons individuelles à ossature bois, bio-climatique entrant pleinement dans le cadre du développement durable, et je me réjouis du développement rapide de ces trois dernières années dans ce domaine et je vous souhaite de continuer votre développement avec le même dynamisme.

Votre Fédération développe l'offre de nombreux services qu'elle peut vous apporter grâce à la mutualisation des moyens et des services. Un bel exemple d'efficacité a été la négociation de produits et garanties en matière d'assurances obligatoires pour votre activité.

Ainsi, vous avez obtenu des assurances dommages-ouvrage à taux équivalent à celui octroyé à de grands groupes, vous permettant d'être un acteur majeur et compétitif face aux puissants groupes pavillonneurs.

Je vous souhaite une assemblée générale fructueuse en idées pour développer votre secteur, faire croître votre notoriété et vos spécificités qui, je n'en doute pas, contribueront au développement de l'emploi et l'économie de notre pays.